

Intitulé de l'UE	Questions sociales particulières 2
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier: assistant social FC

Responsable(s)	Heures	Période
Patrick DUSSART	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Approches des situations du handicap	25h	Patrick DUSSART
Projets d'autonomie des personnes	25h	Souad LABED

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Approches des situations du handicap : 10h de théorie, 15h de travaux
Projets d'autonomie des personnes : 10h de théorie, 15h de travaux

Langue d'enseignement
Approches des situations du handicap : Français
Projets d'autonomie des personnes : Français

Connaissances et compétences préalables
NIHIL

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
 <p>Education de qualité Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions

d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Connaître et intégrer l'approche du travail social réalisé avec et autour des personnes handicapées en Région wallonne d'une part, et en faveur de l'autonomisation des personnes, d'autre part.

Appréhender les difficultés liées au concept de handicap et autonomie et les répercussions sur la famille et l'institution

Préciser le rôle de l'assistant social dans les différentes situations rencontrées en matière d'autonomisation des personnes et de prise en charge du handicap.

Une analyse réflexive sera menée autour des "bonnes pratiques" en service social en fonction des publics cibles abordés dans le cadre des travaux de groupe.

Le nombre d'heures prévues pour le cadre théorique pourra varier en fonction de l'analyse des problèmes présentés lors des travaux de groupe.

Contenu de l'AA Approches des situations du handicap

Découverte du contexte wallon de prise en charge du handicap (Historique, L'AVIQ, Branche Handicap : le secteur « accueil et d'hébergement », le secteur « milieu de vie », l'insertion socioprofessionnelle, etc...

« Face au handicap » : actions et ré-actions.

Quelques « concepts » importants : la démystification du handicap, l'intégration (e.a. scolaire), l'inclusion, l'autonomisation, etc...

Travail social et handicap : les réalités du travail social dans les services et institutions pour personnes porteuses de handicap.

Une partie du contenu de l'AA se fait en commun avec l'autre AA de cette UE, ainsi que l'évaluation qui est intégrée donc globale à

l'UE.

Contenu de l'AA Projets d'autonomie des personnes

Projets d'autonomie des personnes:

Approche conceptuelle de la notion d'autonomie et mise en perspective de la polysémie du terme et de ses conséquences.

Une analyse réflexive sera menée autour des "bonnes pratiques" en service social en fonction des publics cibles abordés dans le cadre des travaux de groupe.

Le nombre d'heures prévues pour le cadre théorique pourra varier en fonction de l'analyse des problèmes présentés lors des travaux de groupe.

Une partie du contenu de l'AA se fait en commun avec l'autre AA de cette UE, ainsi que l'évaluation qui est intégrée et donc globale à l'UE.

Méthodes d'enseignement

Approches des situations du handicap : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, étude de cas

Projets d'autonomie des personnes : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, étude de cas

Supports

Approches des situations du handicap : notes de cours, résumé de la matière théorique

Projets d'autonomie des personnes : notes de cours, powerpoint succinct

Ressources bibliographiques de l'AA Approches des situations du handicap

Des lectures seront proposées aux étudiants.

Ressources bibliographiques de l'AA Projets d'autonomie des personnes

Une bibliographie sera donnée au cours.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>1ère session : L'évaluation consistera pour 100% de la note à la rédaction d'un rapport écrit et sa défense orale. Le rapport écrit issu du travail de groupe (2 à 5 étudiants) autour des pratiques en service social dans le contexte de la mise en autonomie de certains publics cibles fera l'objet d'une évaluation dans laquelle seront pris en considération l'organisation des idées, la structure du rapport, la clarté, la qualité de l'écrit, les recherches bibliographiques, etc... La grille d'évaluation est fournie en début de cours.</p> <p>En plus de la note de groupe, chaque étudiant restera évalué individuellement sur les parties qu'il aura rédigé et sur sa défense orale avant la fin de la période des cours. Donc, l'évaluation se fait hors session.</p> <p>La note totale reprendra:</p> <p>50% pour le travail de groupe;</p> <p>50% pour le travail individuel dans le cadre du groupe;</p>

La participation à toutes les activités fera également l'objet d'une appréciation dans la note globale.

La deuxième session : En cas d'ajournement, les travaux seront réalisés individuellement (5 pages), selon les modalités formulées après les délibérations, lors de la consultation des copies. La thématique sera imposée à l'étudiant. Les travaux seront envoyés par mail aux deux professeurs, avec accusé de réception, au plus tard le premier jour du début de la 2ème session avant minuit.

L'évaluation tiendra compte de la présence d'une introduction d'un développement et d'une conclusion. L'argumentation, les recherches bibliographiques et la pertinence des idées seront aussi des critères pris en compte. Enfin, la mise en forme du document (sommaire, bibliographie, sources, numérotation...) fera partie de l'appréciation finale. La grille d'évaluation est disponible sur Moodle.

Année académique : 2024 - 2025